

**Place  
au  
peuple !**

**Jean-Luc  
Mélenchon**

Candidat du Front de Gauche  
à l'élection présidentielle  
Député européen  
[www.jean-luc-melenchon.fr](http://www.jean-luc-melenchon.fr)

Les Lilas, le 16 mars 2012

Jacques Hintzy  
Président de l'UNICEF France

Monsieur le président,

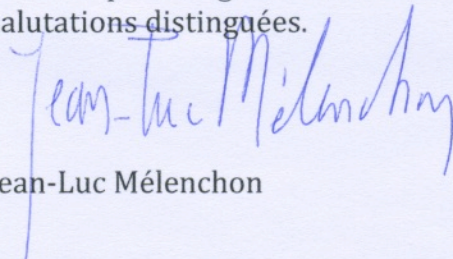
Vous avez interpellé le Front de Gauche sur la question de l'enfant et des jeunes.

Vous nous avez ainsi présenté votre « Manifeste pour l'enfance » qui détaille un certain nombre d'engagements.

Je tiens à vous préciser que le Front de Gauche est à l'origine d'un appel en faveur de l'enfance. Il s'intitule « Pour des politiques de l'enfance bienveillantes et émancipatrices », marque de notre intérêt et marque de notre volonté de faire partager les enjeux autour de ces politiques.

Sachez que je partage pleinement vos préoccupations. Aussi devant l'importance des questions soulevées, j'ai demandé au Front de Gauche de la petite enfance de répondre précisément aux 10 points de votre manifeste et de vous présenter ainsi mes engagements. Vous trouverez ci-joint leurs réponses.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Luc Mélenchon

**FRONT  
DE GAUCHE**

8, rue Chassagnolle • 93260 Les Lilas • 01 55 82 01 50

[www.placeaupeuple2012.fr](http://www.placeaupeuple2012.fr)

# Réponses du Front de Gauche

## **Engagement N°1 : Pour une politique nationale de l'enfance ambitieuse**

C'est une question très technique à laquelle il est difficile de répondre très précisément sans avoir eu une réflexion collective sur le sujet. Sur le principe, mettre en place un ministère de plein droit de l'enfance et de l'adolescence pourrait être une bonne chose à condition qu'il ne soit pas qu'une simple mesure d'affichage. Il n'y a qu'à voir comment certains ministères ne sont là que pour faire vitrine. L'exemple du ministère de l'écologie est en ce sens assez criant.

## **Engagement N° 2 : Pour protéger les droits des enfants fragilisés par la pauvreté**

Lutter contre la pauvreté des enfants s'inscrit, pour le Front de Gauche, dans une politique globale de réduction de la pauvreté et des inégalités dans notre pays. L'objectif d'abolir la précarité est ainsi au cœur des engagements du Front de Gauche. Sa première mesure sera de porter immédiatement le SMIC à 1700€ brut pour 35 heures, et 1700€ net durant la législature. Aucun revenu ne pourra être fixé sous le seuil de pauvreté (qui est de 800 euros par mois pour une personne seule) en tenant compte de la composition familiale, donc de la présence d'enfants au sein du foyer. Les minima sociaux seront fixés par rapport au SMIC et indexés sur celui-ci. Concernant le logement, le Front de Gauche en fera une priorité nationale.

Par ailleurs, des mesures intolérables pour le Front de Gauche telle que la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire seront supprimées.

## **Engagement N°3 : Pour un véritable droit à la santé des enfants**

Dans le domaine médico-social, le manque total d'ambition du gouvernement cause beaucoup de dégâts. Ainsi, on compte un médecin pour 9700 élèves et une infirmière pour 1600. Le rôle de la santé scolaire dans la réduction des inégalités est complètement occulté. Or, elle permet de mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaires, en repérant les problèmes de santé auxquels ils sont confrontés et en jouant un rôle important dans l'information sexuelle (IVG, IST notamment) et dans la prévention face aux toxicomanies (alcool, tabac, drogues).

Votre souhait de voir se renforcer la santé scolaire rencontre un écho avec la proposition du Front de Gauche d'engager un plan de recrutement dans ce secteur et dans les PMI. Il abrogera la loi Bachelot dite « Hôpital, patients, santé, territoires », qui a mis les hôpitaux publics et les cliniques privées en concurrence, tout comme les établissements sanitaires et médico-sociaux entre eux. Afin de préserver, comme vous le demandez, la spécialité des professionnels en matière infanto-juvénile et de relever les effectifs de chacune de ses professions, le Front de Gauche mettra fin aux fermetures de maternités, de centres de soins et d'IVG. Et pour préserver l'égalité de l'accès à la santé, les soins dentaires et les lunettes seront remboursés à 100%, afin d'en finir avec un système de santé qui laisse de côté les plus défavorisés.



#### **Engagement N°4 : Pour une école française fondée sur l'équité**

Sur le plan de l'éducation, le Front de Gauche rompra tout d'abord avec les politiques absurdes mises en place depuis 2007. Alors que 70 000 postes ont été supprimés, les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Les RASED sont apparus très durement touchés, les conditions d'accueil et d'enseignement se sont nettement détériorées, nombre d'enfants et de parents en font l'amère expérience chaque jour. Ainsi, les difficultés scolaires ne peuvent être prises en compte dans des classes surchargées. Le handicap, mental notamment, ne fait pas l'objet de la prise en charge nécessaire, et la déscolarisation massive des tout-petits reste sans réponse. Le taux national de scolarisation des enfants de deux ans est passé de 35,9 % en 2000 à 20,9% en 2007, et à 13,5% aujourd'hui. Sur ce point, le Front de Gauche mettra en place le droit à la scolarité dès 2 ans, et la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, et mettra par ailleurs en place des mesures importantes dans le cadre de la petite enfance. Concernant la scolarisation des enfants de 2 ans, elle ne se fera que si les parents le souhaitent et si le développement et la maturité de l'enfant le permettent.

Tout comme l'UNICEF, le Front de Gauche considère comme fondamental le rôle de l'école dans la vie de nos enfants. Afin de répondre à l'urgence que constitue le délitement du tissu éducatif, le Front de Gauche supprimera la « Révision générale des politiques publiques » et rétablira tous les postes qui ont disparu du fait de cette RGPP, et ce dans toutes les professions et secteurs en relation avec des enfants, des jeunes, et des parents : crèches publiques, Éducation nationale, RASED, planning familial, maternités, services de pédiatrie et de pédopsychiatrie, etc...

Mais la vision de l'Education nationale que promeut le Front de Gauche ne se limite pas au statut d'élève de l'enfant, mais englobe un facteur humain, autour de sa personne. Il est ainsi indispensable de prendre en compte les rôles majeurs que jouent les familles, les acteurs des espaces périscolaires et ceux susceptibles d'animer des temps et espaces de loisirs ouverts, diversifiés et accessibles financièrement, géographiquement, socialement à toutes et tous. Ces loisirs doivent être de qualité et facteurs d'émancipation pour nos enfants. Plusieurs villes ont, depuis bientôt 10 ans, mis en place de tels projets. Le Front de Gauche souhaite poser un cadre politique et méthodologique général et garantir les moyens nécessaires à leur développement au niveau national.

Enfin, lutter contre les inégalités à l'école est une priorité pour le Front de Gauche. C'est pourquoi un plan de lutte contre les inégalités sociales à l'école sera lancé, qui mettra en place un observatoire des inégalités. Il rassemblera, dans chaque territoire, des élus, des parents, des enseignants, le personnel de l'Education nationale et des élèves à partir du collège. Enfin, le Front de Gauche, dans le but de favoriser le vivre-ensemble, estime que l'émancipation des enfants passe aussi par une politique active et volontariste d'éducation de nos enfants à la lutte contre toutes les discriminations (racistes, sexistes, homophobes/transphobes, liées au handicap...) particulièrement au sein de l'école.

En ce qui concerne les enfants de moins de 3 ans, le Front de Gauche et l'UNICEF partagent la volonté de garantir un accueil et une qualité de prestations indispensables au bon développement des enfants. Le Front de Gauche souhaite, en effet, créer un véritable service public de la petite enfance qui intégrera tous les modes d'accueil (crèches collectives et familiales, halte-garderies et coordination accrue de l'accès aux assistantes maternelles agréées). A terme, l'objectif serait d'unifier l'accueil et la prise en charge de la petite enfance autour d'un service public favorisant le développement de

structures « multi-accueil » (en donnant aux professionnels un cadre statutaire commun). Par ailleurs, étant totalement opposé à la marchandisation de l'accueil de la petite enfance, le Front de Gauche n'accepte pas les jardins d'éveil payants et abrogera le décret « Morano » de 2010 qui augmente le ratio du nombre d'enfants par professionnel-le dans les crèches collectives.

La priorité du Front de Gauche en la matière est d'offrir à chaque enfant un mode d'accueil et d'accompagnement éducatif gratuit qui lui permette de s'épanouir. Ce ne sont plus les coûts et moyens financiers qui seront les critères décisifs mais l'intérêt de l'enfant. Pour le Front de Gauche, l'intérêt supérieur de l'enfant est une considération primordiale. Dans l'éducation de nos enfants, comme dans les autres domaines de son programme, le Front de Gauche place l'humain d'abord dans le cadre d'une redéfinition totale et globale de la politique de l'éducation et de l'enfance.

### **Engagement N°5 : Pour une réelle politique en faveur des enfants en situation de handicap**

Tout comme l'UNICEF, le Front de Gauche est très préoccupé par la situation des enfants handicapés et par les difficultés quotidiennes qu'ils éprouvent. C'est pourquoi il agira fermement contre les discriminations, dont le handicap, dans tous les champs, dont l'école. Pour ce faire, il fera adopter une loi pour l'égalité qui aura pour objectif d'éradiquer toute discrimination. Plus précisément, en plus de cette loi générale, une loi en faveur des personnes en situation de handicap répondra aux trop nombreux problèmes dont elles sont victimes. Une partie sera dédiée aux enfants, via l'accompagnement de l'accueil à l'école publique. Par ailleurs, la Haute autorité de lutte contre les discriminations sera restaurée et son rôle renforcé par une décentralisation. La fonction du Défenseur des enfants sera remise en place. Un bilan de ces lois sera présenté chaque année devant le Parlement.

### **Engagement N°6 : Pour une justice des mineurs respectueuse des droits de l'enfant**

Dès l'été 2002, sous l'impulsion du ministre de l'intérieur N. Sarkozy les jeunes ont été présentés comme une véritable « classe dangereuse ». C'est alors que sont nés les « centres éducatifs fermés » dont aucun bilan sérieux n'a été tiré. Depuis, ce ne sont pas moins de 6 lois qui ont remis en cause la justice des mineurs. La volonté des gouvernements a été particulièrement manifeste de tourner le dos aux principes énoncés par le Conseil national de la résistance dans l'ordonnance du 2 février 1945, relative à l'enfance délinquante qui proclame dans son exposé des motifs qu'« il est peu de problèmes aussi graves que la protection de l'enfance » ou que la République française entend protéger efficacement tous les enfants et plus particulièrement les mineurs délinquants ». L'idée que l'enfant n'est pas un adulte en miniature, la primauté de l'éducatif sur la sanction, la spécificité des réponses et des juridictions pour les mineurs délinquants. Chaque fait divers a été le prétexte à balayer ces principes alors même que les faits reprochés aux mineurs sont stables et pour ce qui est des crimes leur nombre est en baisse. Parallèlement nous avons assisté à un désengagement de l'Etat dans la protection judiciaire de la jeunesse par les coupes sombres qu'il a pratiquées dans les budgets. Aussi nous souscrivons pleinement aux cinq demandes que vous

formulez dans ce domaine. Comme le proclamait en substance Victor Hugo : « ouvrez des écoles et vous fermerez des prisons ».

### **Engagement N°7 : Pour le droit des enfants à l'expression et à être entendus**

La société a longtemps refusé aux enfants le droit d'avoir une opinion. Les choses ont légèrement bougé dans les dernières décennies notamment grâce à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) dite aussi Convention de New-York. Cependant et parallèlement, nous assistons à une marchandisation de l'enfant et de l'enfance de plus en plus prégnante. Il apparaît donc très intéressant de soutenir les initiatives qui visent à donner les moyens d'assumer leur citoyenneté en construction. Les conseils municipaux de jeunes ou encore le Parlement des enfants sont des initiatives intéressantes à encourager. Votre proposition de donner aux 14-16 ans le droit d'association est en soit une initiative qu'il faut finaliser.

### **Engagement N°8 : Pour protéger les droits des enfants migrants sur le territoire français**

Le sort que réserve la France depuis maintenant de trop nombreuses années, mais aussi nos voisins européens, aux enfants migrants constitue un recul sans précédent des droits des enfants. Ils sont les grands perdants des politiques de replis sur soi de l'Union européenne. La construction d'une véritable forteresse au frontière de l'Union est une illusion qui, encouragée par les gouvernements ne fait qu'augmenter la xénophobie et le racisme. En ce sens, la responsabilité des plus hautes autorités politiques françaises est gravement engagée.

L'enfermement des mineurs étrangers dans les Centres de rétention administrative (CRA) et les zones d'attente aux frontières est devenu chose courante. Pour la seule année 2010 : 356 enfants ont été retenus dans les CRA, dont 80 % âgés de moins de 10 ans ; et 518 ont été maintenus dans les zones d'attente, les enfants de 13 à 18 ans étant généralement enfermés dans les mêmes locaux que les adultes. Cet enfermement des enfants et des mineurs étrangers, seuls ou avec leurs parents, heurte les principes énoncés par des textes internationaux dont la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et la Convention internationale des Droits de l'enfant (CIDE). Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies rappelle régulièrement la France à l'ordre à ce sujet. En vain. Le 19 janvier 2012 la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a condamné la France pour les traitements, considérés comme inhumains et dégradants, infligés à de jeunes enfants placés en rétention.

Il est donc plus que temps de revenir aux respects des principes qui font que le mineur isolé doit être placé sous la protection de l'Etat dans lequel il se trouve, quelle que soit son origine. Dans ce domaine aussi il faut hélas constater les limites de la CIDE.

### **Engagement N°9 : Pour une adoption internationale respectueuse et protectrice des enfants dans les situations exceptionnelles**

Il est vrai que ces dernières années, à la suite de plusieurs catastrophes naturelles ou humanitaires majeurs, des adoptions ont été faites dans la précipitation sans que toutes les garanties humaines et juridiques aient été respectées. Aussi, votre proposition de

mettre un terme à ce type de dérapage nous semble salutaire. Il n'en reste pas moins qu'il ne faudrait pas que cela constitue un frein général à l'adoption.

### **Engagement N°10 : Pour une coopération internationale centrée sur l'enfant**

L'aide publique au développement reste le parent pauvre de la mondialisation. Nous en sommes encore à espérer atteindre un jour ( mais quand ? ) le taux de 0,7% du PIB des pays riches à consacrer à l'APD. Cela ne représente pourtant qu'une très petite goutte d'eau dans l'océan des transactions financières internationales journalières. Pour notre part, ce taux doit même être significativement augmenté. Comment sinon atteindre les Objectifs du Millénaire en 2015 ? Ils restent pourtant très modestes et vaguent en ne parlant par exemple que d'une baisse de la pauvreté des enfants sans jamais parler d'éradication. La question de l'orientation donnée à l'APD est une préoccupation bien réelle. Privilégier l'action en faveur de l'enfance et des femmes va dans le bon sens. Ce sont les premières victimes de la pauvreté, de l'absence de suivi sanitaire ou du droit à l'éducation.